

LES MARCHÉS PUBLICS HOSPITALIERS

PROGRAMME

DURÉE

2 jours

PUBLIC

Agents des services économiques, cadres infirmiers chargés de préparer les commandes de matériels et de fournitures médicales, pharmaciens hospitaliers

PRÉ-REQUIS

Connaître la terminologie des marchés publics

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités à prendre en compte pour l'achat de produits pharmaceutiques
- Identifier les règles du code des marchés publics
- Savoir mobiliser les dispositions du code des marchés pertinentes pour l'achat de produits

LIEU & DATES

Paris (2 sessions)
12-13 mars 2015 ou
21-22 septembre 2015

PRIX

900 euros net de taxe
(déjeuners compris)

Présentation de l'environnement juridique spécifique

- Code de la santé publique, code de déontologie....

Rappel des principes du code des marchés publics

Les points clefs du régime juridique applicables aux médicaments ou aux dispositifs médicaux

- AMM, marquage CE, brevet, certificat complémentaire de protection, génériques, TIPS...

Une offre « fournisseurs » de plus en plus concentrée

Des besoins contraints par l'exercice de la médecine

De nombreux intervenants

- Les « prescripteurs »
- Les pharmaciens
- Les gestionnaires

APPLIQUER LE CODE DES MARCHÉS PUBLICS AUX ACHATS DE LA PHARMACIE

La préparation des achats

- la définition des besoins et l'organisation des achats
- description des besoins et définition des fournitures

L'organisation des marchés

- l'allotissement
 - quels sont les avantages techniques, économiques ou financiers susceptibles de motiver le découpage en lots dans les achats pharmaceutiques
- le choix de la forme du marché et de sa durée pertinente
 - l'accord-cadre : durée, contenu, modalités de mise en concurrence
 - les marchés à bons de commande : durée, contenu, modalités de mise en concurrence
- la durée des marchés d'approvisionnement pharmaceutiques
 - dans le cas d'un accord-cadre ou d'un marché à bons de commande
 - dans les autres cas

La mise en concurrence des prestataires/fournisseurs

- le seuil des marchés selon procédure adaptée
- le seuil de l'appel d'offres

LES PROCÉDURES DE MISE EN CONCURRENCE

Les procédures de droit commun

- les marchés selon procédure adaptée
- l'appel d'offres
 - la distinction entre appel d'offres restreint et appel d'offres ouvert
 - les principales étapes d'un appel d'offres

Les procédures dérogatoires

- comment justifier de la nécessité technique ou de la protection de droits d'exclusivité pour recourir à la procédure négociée sans mise en concurrence
- peut-on utiliser la procédure négociée sans mise en concurrence pour l'acquisition d'un complément de fournitures pharmaceutiques ?

LE CHOIX DES FOURNISSEURS

Qu'entend-on par garanties techniques et financières ?

Comment choisir l'offre économiquement la plus avantageuse

COMMENT FAIRE FACE À LA MODIFICATION DES BESOINS EN COURS DE MARCHÉ

Avenant

Décision de poursuivre Marché complémentaire Substitution de produits...

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :

Les modèles de documents spécialement adaptés à la problématique des achats hospitaliers seront fournis et commentés par le formateur